

	REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE	Procès-verbal
	Conseil d'Administration du 27 juin 2025	

Etaient présents à la séance :

Madame Sylvie Cassou-Schotte, Madame Florence Bougault, Madame Maïté Cazaux, Monsieur Gérard Chausset, Monsieur Jean-Claude Feugas, Madame Anne-Eugénie Gaspar, Monsieur Maxime Ghesquière, Monsieur Laurent Guillemain et Monsieur Guillaume Garrigues.

Etaient absents ayant donné procuration :

Monsieur Daniel Delestre ayant donné procuration à Madame Florence Bougault, Monsieur Jean-Marie Trouche ayant donné procuration à Monsieur Guillaume Garrigues.

Etait absente :

Madame Zeineb Lounici

Secrétaire de séance : Madame Véronique Campet

La séance est ouverte à 14h00.

En introduction Mme Cassou-Schotte présente la lettre d'information mise à disposition des élus avec de nombreux sujets détaillés dans la lettre.

Mme Cassou-Schotte indique que la date du comité de suivi du champ captant des Landes du Médoc a été déplacée en septembre.

Enfin, elle salue la participation de la Régie à l'ASTEE. Cela a été très apprécié et appréciable pour les salariés qui ont pu participer.

Par ailleurs, les rencontres nationales de l'eau publique se sont déroulées mercredi à l'Assemblée nationale en présence de plusieurs députés. Les échanges ont porté sur le mandat de l'eau en prévision des municipales à venir, en particulier l'intérêt de la gestion publique de l'eau. Il a été rappelé que l'eau était une thématique à la croisée de nombreux enjeux stratégiques (santé, dérèglement climatique, aménagement, etc).

Les débats ont porté sur les opportunités de la gestion publique de l'eau face à une gestion privée. Certains députés ont appelé à la création d'un ministère de l'eau. Notre intervention a porté sur les enjeux de solidarité territoriale et sociale (accès à l'eau, automatisation de l'aide avec la CAF).

Mme Cassou-Schotte revient pour information, sur le buzz dans la presse le weekend dernier et notamment un article dans Sud-Ouest, concernant l'absence d'accès à l'eau dans un bidonville situé à Bordeaux Lac. En pleine vague de chaleur, 450 adultes et 80 enfants n'ont pas d'accès à l'eau sur ce site répertorié sur la plateforme officiel « Résorption bidonvilles » depuis plus de deux mois.

La Régie a reçu mardi la demande de devis de la mission squat de Bordeaux Métropole et lui a proposé une solution de raccordement hier. Les travaux vont être réalisés en urgence en début de semaine prochaine par les services de la Régie.

Mme Cassou-Schotte souligne la réactivité des services de la Régie mais rappelle que cette situation n'est toutefois pas isolée. En effet, il existe plusieurs sites sur le domaine public qui ne font pas l'objet d'un accès formel à l'eau.

La métropole met en oeuvre actuellement un plan d'actions dont les éléments structurants devraient être présentés en bureau au trimestre prochain.

Nicolas Gendreau précise que la demande de devis a été traitée dans les 24h et avec les autorisations administratives demandées en urgence, les travaux pourront être effectués très rapidement dès le début de semaine prochaine.

Madame Cassou-Schotte souligne que cette situation remet en exergue ce diagnostic eau réalisé en janvier qui va nécessiter un plan d'action qui devrait être au plus tard en 2028. Aujourd'hui c'est la mission squat qui interpelle dès qu'il faut créer un branchement mais il n'y a pas de process. Il va falloir définir une façon de faire pour éviter de vivre ces situations très difficiles. Il faut vraiment arriver à accélérer ce dossier car il y a trop de squat sur la métropole pour ne pas trouver les réponses suffisantes.

Après cette introduction, Mme Cassou-Schotte démarre le Conseil d'administration avec le rapport d'activité qui a été remis sur table. Elle indique que la version imprimée, mise à disposition des élus, a été faite à la Régie mais qu'une version finalisée dans sa forme sortira le 10 juillet 2025.

Nicolas Gendreau précise qu'il existe un rapport plus complet soumis au Conseil métropolitain.

M. Ghesquière demande si l'on peut envoyer le rapport aux 8 mairies de quartier de la ville de Bordeaux qui ont un intérêt à le recevoir. M. Gendreau précise que l'on pourra l'envoyer en version électronique.

Véronique Rufas précise qu'une information sera diffusée à la rentrée avec le lien vers le document.

Un point d'agenda est fait avec deux dates importantes à venir :

- Première inauguration d'une fontaine du Plan fontaines métropolitain : inauguration le 4 juillet à 9h45, *Place Francis de Pressensé à Bordeaux*, en présence de Christine Bost et Pierre Hurmic.
- Inauguration du démonstrateur d'infiltration d'eaux pluviales de Mérignac Beaudésert : Inauguration le 10 juillet 2025 à 11h, *Chemin de Magret à Mérignac*, en présence de Christine Bost et Thierry Trijoulet

M. Chausset intervient à propos des événements orageux de la région ces derniers jours et demande s'il y a une cellule particulière pour traiter ces phénomènes.

Mme. Cassou-Schotte précise que les problèmes sont plutôt sur l'assainissement.

Franck Bon prend la parole pour informer que des actions sont mises en place sur des situation de ce type à l'assainissement. Ces actions entraînent régulièrement des sorties d'astreinte et des réunions de crise. Des travaux sont planifiés au fil des années pour traiter ces points noirs.

Nicolas Gendreau indique que la fréquence de dimensionnement des ouvrages est la décennale. Lorsque l'on a une pluie plus forte il est donc normal que cela déborde puisque les réseaux ne sont pas dimensionnés pour recevoir des pluies plus importantes. Ce que l'on constate c'est qu'aujourd'hui les orages peuvent être de plus en plus fréquents.

Aujourd'hui l'assainissement travaille avec toutes les incertitudes pour projeter localement la pluie sur le territoire métropolitain pour tous les travaux à venir.

Franck Bon précise que le système a tout de même très bien tenu sur des pluies au-delà de la décennale et qu'il n'y a pas eu systématiquement des débordements.

Dernière information, Rafael Alba a quitté l'entreprise. C'est le CSE qui se chargera d'élire un nouveau membre des organisations syndicales au Conseil d'Administration.

1 Approbation PV du 18 février 2025

Mme Cassou-Schotte demande à procéder à l'approbation du PV du CA du mois de février 2025 et demande si des modifications ou corrections sont à apporter.

Mise au vote.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des votants

2 Délibération n° 2025-02-01 : Compte financier

Cette délibération retrace les éléments financiers de l'activité de la Régie au cours de l'exercice 2024. Ce compte financier tient lieu à la fois de compte administratif et de compte de gestion. L'exercice 2024 constitue le deuxième budget de la Régie dans l'exercice de ses compétences d'adduction d'eau potable, des eaux industrielles et du service de l'assainissement non collectif.

Cet exercice se traduit par une croissance de l'activité, une fiabilisation des volumes de charge en exploitation et une accélération des investissements.

Mme Cassou-Schotte laisse la parole à Aurélie Keller

Le compte financier Eau Potable présente un volume de recette proche de 90 millions d'€. C'est l'indexation des tarifs qui a permis de tirer un peu cette recette malgré la baisse des volumes de 3,6%.

En matière de dépenses, les chiffres traduisent une véritable mise en route de la Régie avec une augmentation de près de 25% des dépenses. La principale dépense est bien la masse salariale. Il existe encore quelques dépenses de transition mais celles-ci vont disparaître en 2026.

Sur l'investissement, l'année 2024 a été une année de très haute réalisation avec des crédits de paiement à hauteur de 39.4 M€ soit un taux de réalisation de près de 97%.

L'année 2024 a connu de grosses opérations de renouvellement de canalisations et de branchements et des opérations plutôt en pic sur les dépenses sur les systèmes d'information.

En substance, une épargne nette dégagée de 18,3 M€ et un taux d'épargne brute de 17,22%.

Un résultat global de l'exercice de 524 153 € et un solde négatif de 3 M€ cumulé sur les deux exercices (2023 et 2024).

Le compte financier du SPANC :

Des recettes de 318 k€ intégrant en recette exceptionnelle la dotation de Bordeaux Métropole à hauteur de 183 k€. le budget enregistre donc un résultat excédentaire de 154 k€ qui couvre le déficit enregistré l'année précédente. En cumulé le résultat présente un excédent de 147.7 k€.

Le compte financier de l'eau industrielle :

Des recettes exceptionnelles de 1.1 M€ liées à une dotation de Bordeaux Métropole. Les recettes de vente d'eaux industrielles aux abonnés sont toutefois de 461 k€, soit une augmentation de près de 40% tirée par une croissance des volumes consommés.

Gilles Lansalot demande si l'excédent du SPANC va permettre de recruter du personnel pour rattraper le retard des enquêtes. Nicolas Gendreau indique, que les équipes ont été renforcées par anticipation avec un recrutement en mai.

Nicolas Gendreau sort du conseil pour le vote.

Mise au vote.

Approuvée à l'unanimité

3 Délibération n° 2025-02-02 : Budget supplémentaire

Présentation : Aurélie Keller

Cette délibération présente les principales variations de la première décision modificative de l'année, valant budget supplémentaire.

Sur la section d'exploitation, ce budget supplémentaire présente des variations mineures en recettes et significatives en dépenses avec une augmentation de 4.4 M€ des dépenses dont 2.5 M€ de restes à réaliser.

En matière d'investissement, peu de variations sur les autorisations de programme à l'exception de la création d'un forage pour 2.1 M€ sur le site du Haillan.

Une augmentation de 6,3 M€ des crédits de paiement tirée par le renouvellement de canalisations et de branchement et un emprunt d'équilibre en augmentation mais qui sera revue à la baisse avec la dotation de Bordeaux Métropole qui devrait être votée prochainement.

Sur le SPANC, une révision d'environ 71 k€ sur les recettes et l'Eau Industrielle, présente un budget en suréquilibre de 577 k€ avec la dotation de Bordeaux Métropole qui permettra de réaliser quelques ajustements sur les recettes et d'engager des projets en investissement. Il n'y a plus d'inscription d'emprunt sur ce budget.

Gilles Lansalot demande quel est l'objectif en taux de renouvellement de branchements et de canalisations en fonction du contrat d'objectif. La Régie vise-t-elle à atteindre l'objectif du contrat d'objectif avec le budget qui est alloué ?

Aurélie Keller précise que l'ajustement permet de payer le volume de facture de l'année mais qu'aujourd'hui les moyens dont dispose la régie permettent d'atteindre un taux de 0,7% sur les canalisations et les branchements ce qui représentent 70% environ du contrat d'objectif.

Gilles Lansalot demande si ces chiffres intègrent 1 M€ que doit toucher la Régie dans le cadre du tuilage avec la société Suez. Aurélie Keller précise que ces chiffres sont bien intégrés.

M. Ghesquière veut féliciter la prudence financière de la Régie. Il indique que c'est une bonne chose de faire une montée en charge progressive et réaliste de l'atteinte des objectifs. On le voit notamment dans la capacité de désendettement qui est de 2 ans. C'est le paiement de la facture qui finance l'avenir et il est important de rester prudent notamment avec les projets à venir sur le Champs Captant des Landes du Médoc.

Il s'interroge sur les volumes d'eau vendus qui sont en baisse et se demande si les budgets prévisionnels ne devraient pas plutôt intégrer une baisse de volume.

Aurélie Keller précise que la Régie va plutôt proposer dans les orientations budgétaires des tendances à zéro puisque les baisses et les hausses que l'on constate vont se compenser sur les années.

Nicolas Gendreau indique qu'avec les chaleurs en ce moment la régie a connue une pointe jeudi dernier à 181 000 m³ alors que l'année dernière, la pointe s'est plutôt établie autour des 160 000 m³.

La semaine qui s'annonce va encore connaître des températures élevées.

Nicolas Gendreau complète en indiquant que la capacité du réseau actuel peut atteindre près de 200 000 m³.

M. Garrigues félicite le travail et la transparence du document présenté par la Régie. Et indique qu'il y a une baisse sur la section d'exploitation en recette et demande à quoi cela correspond ?

Aurélie Keller précise que c'est un mauvais calcul sur la redevance de l'Agence de l'eau qui a été réajustée. La recette figure donc en moins mais cela n'impacte pas nos dépenses. On reverse à l'euro l'euro ce que l'on perçoit.

Mme Cassou-Schotte indique que la question de la baisse des recettes d'eau est une vraie question et que ce sont des tendances que l'on constate sur tout le territoire français voire plus marquée dans certains territoires. Notre territoire reste plutôt préservé grâce à l'augmentation des habitants.

Mme Bougault s'interroge sur l'usage de l'eau en général notamment sur les usagers de grosse quantité comme les agriculteurs qui ne payent pas la ressource. On ne peut pas faire peser l'augmentation sur les usagers.

Nicolas Gendreau indique qu'une réflexion doit être menée sur ces sujets.

Mme Cassou-Schotte complète en indiquant qu'il y aura un débat à avoir de toute façon sur le prix de l'eau.

M. Garrigues demande si on a une idée de l'origine de la baisse de la consommation d'eau ?

Aurélie Keller indique qu'il y a un vrai effet des campagnes de communication sur la protection de la ressource mais que le ralentissement est aussi lié au ralentissement de l'effet démographique. Il est difficile de regarder si la structure tarifaire a un impact sur la réduction du volume d'eau vendu. Aujourd'hui l'utilisateur ne connaît pas vraiment la structure tarifaire de l'eau.

M. Chausset complète par un effet générationnel avec une prise de conscience globale que l'on doit plus faire n'importe quoi avec l'eau qui est devenu un produit rare.

De la même façon, les évolutions technologiques permettent aussi de réduire la consommation d'eau.

M Ghesquière propose d'intégrer quand même une baisse dans le DOB de 0,1% plutôt que de rester à zéro.

Mise au vote.

Approuvée à l'unanimité.

4 Délibération n° 2025-02-03 : Délibération enveloppe programme Betnoms

Mme Cassou-Schotte laisse la parole à Nicolas Gendreau pour présenter les éléments de cette délibération.

Nicolas Gendreau indique que cette délibération concerne une enveloppe programme que l'on propose au conseil d'administration.

Elle présente un projet de création d'un forage à l'oligocène au lieu-dit « Betnoms » sur la commune du Haillan et demande l'approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle.

Ce projet est issu du schéma directeur de l'eau potable qui a mis en évidence la nécessité de créer de nouveaux forages pour équilibrer le bilan besoin – ressource à l'horizon 2040-2050. Dans la liste des 15 nouvelles ressources sélectionnées dans le schéma directeur, la création d'un forage à l'oligocène au lieu-dit Betnoms a été mis en priorité compte tenu de la réalisation des études préalables et de l'engagement des démarches foncières.

Un forage de reconnaissance de 120m sera réalisé pour environ 100 m³/h. Si la qualité et la quantité d'eau attendues sont confirmées, il sera converti en forage d'exploitation. Ce projet nécessite une enveloppe programme de 2,1 M€ avec des dépenses de forage, traitement et une subvention de l'Agence de l'eau.

M. Guillemain intervient sur la proportion des travaux sur la station qui représente la grosse partie des dépenses, environ 1.8 M€

Nicolas Gendreau indique qu'en effet faire un forage ne coûte pas très cher mais que traiter l'eau représente le coût le plus important.

Mise au vote.

Approuvée à l'unanimité

5 Délibérations n° 2025-02-04 : Tableau général des effectifs

Mme Cassou-Schotte indique qu'à l'issue de cette délibération elle présentera une autre délibération qui a été mise sur table.

En attendant, elle laisse la parole à Nicolas Gendreau pour présenter la délibération tableau général des effectifs qui est le fruit d'un travail ardu pour intégrer l'assainissement au 1^{er} janvier 2026.

Nicolas Gendreau présente donc la nouvelle organisation de la Régie au 1^{er} janvier 2026 pour exercer les nouvelles missions qui lui sont confiées en prévision de l'intégration de l'activité d'exploitation de l'assainissement.

Cette nouvelle organisation implique le transfert de l'ensemble des collaborateurs et des activités de l'actuel délégataire Sabom.

Il présente le nouvel organigramme de la Régie au 1^{er} janvier 2026 avec 5 directions opérationnelles dont 4 qui existent déjà aujourd'hui et la création d'une direction support aux opérations. Ces directions opérationnelles seront dirigées par une direction générale adjointes opérations. A coté se situe une direction générale adjointe ressources qui regroupent l'ensemble des fonctions support.

Reste deux directions rattachées directement à la Direction Générale, la Direction Recherche Innovation et Transition Ecologique et la Direction Gouvernance et Pilotage.

Nicolas Gendreau indique que cet organigramme a été présenté à l'ensemble du personnel. Chaque directeur a ensuite évalué son besoin en ressources humaines au regard des enjeux de l'eau et de l'assainissement à venir.

Cette évaluation donne la création de 35 postes qui correspondent à des besoins qui ne sont pas exercés aujourd'hui par la SABOM. Sachant que plusieurs missions nécessaires à la continuité d'activité sont actuellement exercées par le siège de Véolia et ne se retrouvent pas dans les effectifs transférés. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de créer des postes supplémentaires au sein de la Régie.

Il y aura également 17 transformations qui sont liées à des changements d'activité des agents de la Régie.

Cette délibération propose donc d'approuver la création de 35 postes au titre du projet Cap 2026 et la modification de 17 postes.

La masse salariale budgétée est de l'ordre de 2 980 k€ sachant que cela se compose par une baisse de charge d'environ 2,6 millions.

Nicolas Gendreau indique que quelques postes pourraient être pourvus dès 2025 pour préparer l'intégration de l'assainissement.

M. Ghesquière s'interroge sur l'organigramme et le nombre de niveau de décision qui augmente au sein de la Régie ?

Nicolas Gendreau indique que demain la régie sera constituée de 750 salariés et ne pas rajouter de niveau hiérarchique peut mettre en difficulté les managers avec trop de collaborateurs.

M. Ghesquière rappelle que sur le rapport il y a que des postes genrés. Il a bien compris que l'outil RH ne pouvait pas faire autrement mais demande à ajouter une mention en début de document pour rappeler que ce ne sont pas que des postes d'hommes.

Mme Gaspard demande une piste d'amélioration sur ce document ou au moins une phrase en chapeau de la délibération pour améliorer cette situation.

M. Chausset demande combien de personnes de la SABOM vont arriver à la Régie

Franck Bon répond sur les 217 collaborateurs de la SABOM, seules deux personnes ne rejoindront pas la Régie. Sachant qu'aujourd'hui la SABOM n'est pas à plein effectif puisqu'il y a environ 20 postes vacants.

Gilles Lansalot remarque par rapport au tableau présenté qu'il y a des éléments justifiés par une mise en respect au contrat d'objectif. Or, il y a 10 créations de postes opérationnels et 25 créations de postes fonctionnels. Si on veut améliorer le contrat d'objectif, il faut plutôt augmenter le personnel terrain.

Nicolas Gendreau indique qu'il y a bien 10 recrutements sur des postes opérationnels mais il y a aussi 17 transformations de poste sur la partie exploitation qui permet une mise à niveau pour le respect du contrat d'objectif de 27 personnes.

Gilles Lansalot souhaite faire une déclaration sur les effectifs et évoquer 3 sujets. Une déclaration est lue et jointe en annexe du PV.

Mme Cassou-Schotte indique qu'elle va répondre aux deux premières questions dans la délibération suivante. Concernant la 3^{ème} question, les démarches sont un cours avec un CSE exceptionnel la semaine prochaine. La Régie n'écarte pas du tout ces questions et se met en ordre de marche pour traiter ce sujet.

Mise au vote.

Approuvée à l'unanimité

6 Délibérations n° 2025-02-04 bis : Conditions d'emploi du directeur général de la Régie de l'eau (contrat de droit public)

Mme Cassou-Schotte revient sur la délibération qui est mise sur table et qui va permettre de répondre en partie aux interrogations des Organisations Syndicales.

Cette délibération concerne les conditions d'emploi du Directeur Général de la Régie. Elle est remise aujourd'hui sachant que le conseil métropolitain du 11 juillet va approuver la désignation du nouveau Directeur général de la Régie et qu'après cette date, son contrat pourra être signé.

Le Directeur général de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole, en qualité d'établissement public à caractère industriel et commercial, doit, au terme d'une jurisprudence du Conseil d'Etat du 26 janvier 1923, être sur un poste de droit public (fonctionnaire ou contractuel).

Cette spécificité du droit public conduit donc à devoir fixer par une délibération les conditions d'emploi du futur directeur général de la Régie. Ce poste sera ouvert à un contractuel ou à un fonctionnaire à l'issue de la procédure de recrutement.

Le Code général de la fonction publique confie à l'organe délibérant de la collectivité la compétence de décider les conditions d'emplois du Directeur général, et notamment le niveau de rémunération.

Cette délibération propose de fixer une fourchette de rémunération brute annuelle du Directeur général comprise entre 150 000€ et 190 000€ pour une catégorie hiérarchique de A+.

Cette personne aura la responsabilité pleine et entière de la Régie.

M. Feugas demande pourquoi c'est un contrat de 3 ans renouvelable une fois avant un contrat en CDI.

Mme Cassou-Schotte indique que c'est parce que le recrutement est fait d'une personne qui n'est à ce jour pas fonctionnaire mais qui aura tout de même un contrat de droit public. C'est la raison pour laquelle le contrat sera de deux fois 3 ans avant de devenir un CDI.

M. Feugas trouve que le montant du salaire est plutôt bas compte-tenu des responsabilités qui seront données au Directeur général.

Pour répondre aux interrogations de Gilles Lansalot, Mme Cassou-Schotte indique que la fiche de poste a été publique et peut-être vue par tout le monde.

Mme Bougault demande le timing du recrutement ?

Mme Cassou-Schotte indique que la procédure de recrutement est en cours mais n'a pas encore complètement aboutie. En revanche, une délibération sera proposée au conseil métropolitain du 11 juillet avec le nom de la personne retenue, qui aura un préavis de 3 mois donc une arrivée en octobre 2025.

De fait, M Gendreau reste Directeur général de la Régie jusqu'à l'arrivée de son successeur.

M. Chausset aurait préféré que le membres du Conseil d'Administration aient une discussion en amont sur ce sujet et souhaite souligner la qualité du travail effectué avec M. Gendreau ces dernières années.

M. Feugas rejoint M. Chausset sur la façon dont le départ de Nicolas Gendreau s'est fait et souhaite remercier Nicolas Gendreau pour le travail accompli.

M. Ghesquière souhaite également féliciter Nicolas Gendreau d'avoir été l'architecte de la création de la Régie. Que le travail a été monumental et le voir aboutir reste une vraie prouesse.

M. Garrigues souligne également la chance d'avoir travaillé avec Nicolas Gendreau et que les échanges ont toujours été efficaces et en confiance.

Mme Gaspard rejoint l'ensemble des membres du Conseil d'Administration pour remercier Nicolas Gendreau pour son implication et le féliciter pour le travail accompli.

Mme Cazaux indique que la transition a été très positive pour les usagers

Mise au vote

Approuvée à l'unanimité

7 Délibérations n° 2025-02-05 : Modification délégation de pouvoir du Directeur Général

Mme Cassou-Schotte laisse la parole à Aurélie Keller pour présenter cette délibération.

Cette délibération propose au Conseil d'Administration de modifier la délégation de pouvoir du Directeur général au regard de l'intégration au 1^{er} janvier 2026 de l'assainissement collectif et la gestion des eaux pluviales urbaines au profit de la Régie de l'Eau.

Il va notamment y avoir un très gros volume de conventions qui devront être signées par le Directeur général. Ces modifications permettront de signer en nombre ces conventions.

Mme Cazaux demande s'il ne faut pas systématiquement passer par une délibération pour déclasser du domaine public et s'interroge sur la délégation de ce point au Directeur général.

Aurélie Keller indique que cela est possible si le Conseil d'Administration délègue cette action au Directeur général. Ce point sera toutefois vérifié en parallèle par le service juridique. Si cela ne devait pas être légal, cela ne serait pas applicable même si la délibération est votée par le Conseil d'Administration.

Mme Cassou-Schotte demande de reporter cette délibération au Conseil d'Administration d'octobre après vérification de ce point juridique.

La délibération est reportée.

8 Délibérations n° 2025-02-06 : Avenant 1 à la convention de tuilage Suez-REBM

Mme Cassou-Schotte donne la parole à Nicolas Gendreau pour présenter cette délibération.

Nicolas Gendreau rappelle que le 22 décembre 2022, la Régie et Suez ont signé une convention de tuilage pour gérer contractuellement la bascule des activités entre le concessionnaire sortant et le nouvel opérateur. Cette convention n'encadrant toutefois pas les modalités financières de césure des travaux, la Régie et le concessionnaire sortant ont convenu de ces modalités financières à retenir par avenant. Cet avenant permet pour la Régie de clôturer les relations avec l'ancien délégataire. En parallèle, Bordeaux Métropole a soldé le contrat et va procéder avant la fin de l'année à la dotation définitive de la Régie.

Cette délibération vise donc à régulariser :

- Le sujet des commandes de travaux reçus par Suez pour lesquels des acomptes ont été perçus par Suez et doivent être reversés à la Régie pour un montant de 454 670,87 €
- Les frais d'études supportés par Suez pour des travaux qui doivent lui être remboursés par la Régie pour un montant de 56 595,29 €
- L'indemnisation de la Régie suite au stock de travaux de voiries laissé par Suez en fin de contrat pour un montant de 541 767,13 €.

Mise au vote.

Approuvée à l'unanimité.

9 Délibération n° 2023-05-07 : Projet VulQuaN

Mme Cassou-Schotte indique que c'est un beau projet qui est passé à la commission des aides de l'Agence de l'eau hier qui l'a accepté. Elle laisse la parole à Nicolas Gendreau pour présenter cette délibération.

Cette délibération concerne un projet de recherche sur la vulnérabilité quantitative des nappes exploitées par émergence et notamment la source de Fontbanne à Budos.

En effet, cette source est le captage le plus productif exploité par la Régie de l'Eau pour l'alimentation en eau potable. Cette source est aujourd'hui soumise à des activités principalement agri-viticoles et forestières. Dans ce contexte, il apparaît indispensable de protéger ce captage stratégique. Etant donné la complexité du système géologique dont elle émerge et les origines supposées de l'eau qui l'alimente, cela nécessite un travail de recherche spécifique.

VulQuaN est un programme de recherche appliquée, mené en partenariat avec le BRGM et l'université de Bordeaux, qui permettra de mieux comprendre cette ressource. Ce projet va permettre de travailler avec deux thèses et un post-doctorat. C'est un projet sur 3 ans.

M. Ghesquière indique qu'il serait intéressant d'ajouter dans ces recherches le monde agricole qui joue un rôle important dans la pollution. Ajouter la chambre d'agriculture permet de souligner auprès d'eux l'importance de l'exploitation des terres au-dessus des nappes phréatiques et de la pollution de l'eau. Il demande un retour au Conseil d'Administration sur ce projet de recherche.

Nicolas Gendreau indique que le monde agricole est bien conscient qu'il y a une interaction entre les pesticides et la qualité de l'eau et qu'au-delà des partenaires locaux on pourrait se rapprocher de la chambre d'agriculture dans le cadre de ce projet.

Mme Gaspard indique que l'on pourrait également mettre dans la boucle les organismes d'état type DREAL.

M. Garrigues demande si par ailleurs le Conseil d'Administration aura une restitution de la thèse de Colin Brown.

Nicolas Gendreau indique que cela sera surement fait en octobre.

Gilles Lansalot souhaiterait être associé à cette présentation.

Mise au vote.

Approuvée à l'unanimité.

10 Délibération n° 2025-02-08 : Prise de compétence PRPDE (personnes responsables de la production et distribution de l'eau potable)

Mme Cassou-Schotte laisse la parole à Nicolas Gendreau pour présenter cette délibération.

Nicolas Gendreau explique que, depuis le 01 janvier 2023 La Régie assure l'exploitation et la distribution du service public de l'eau potable métropolitain. Compte-tenu de son statut de Régie publique, elle doit prendre officiellement cette qualité de Personne Responsable de la Production et Distribution de l'Eau potable (PRPDE).

En devenant PRPDE, la Régie se voit confier la responsabilité complète de la qualité de l'eau, depuis la ressource en eau brute jusqu'au robinet de l'usager. Cette compétence est un levier essentiel pour mettre en œuvre les mesures de protection de la ressource en eau (création de zones de protection des aires d'alimentation des captages sensibles, mise en œuvre d'un plan d'actions idoine et sollicitation des services de l'Etat).

Mise au vote.

Approuvée à l'unanimité.

11 Délibération n° 2025-02-09 : Acquisitions foncières dans le périmètre de protection de Thil Gamarde

Mme Cassou-Schotte laisse la parole à Nicolas Gendreau pour présenter cette délibération.

Nicolas Gendreau indique que cette délibération concerne l'acquisition de 6 parcelles actuellement dans le périmètre de protection rapprochée du champ captant de Thil Gamarde mais dans le futur périmètre de protection immédiat dans le cadre de la révision de l'arrêté préfectoral encadrant ces ressources.

Ces parcelles ont été préemptées par le Département de la Gironde afin de concourir à la préservation des espaces, notamment naturels.

Le Département de la Gironde a alors réalisé un appel à candidature pour rétrocéder ces parcelles et la Régie a fait acte de candidature. La Régie s'est donc portée acquéreur des 6 parcelles pour le prix de 14 000 €

Mise au vote.

Approuvée à l'unanimité.

12 Délibération n° 2025-02-10 : Délibération relative aux marchés publics

Mme Cassou-Schotte laisse la parole à Aurélie Keller pour présenter cette délibération.

Cette délibération concerne la validation d'un marché d'entretien et de travaux des espaces verts constitué de 2 lots, un lot pour l'eau potable et l'eau industrielle et un lot pour l'assainissement.

Ces deux lots ont été attribués à la société ACEVEDO pour un montant de 4.8 M€ pour le lot 1 et 5.2 M€ pour le lot 2.

Mise au vote.

Approuvée à l'unanimité

13 Délibération n° 2025-02-11 : Délibération pour information relative au bilan d'activité de la Régie 2024

Présentation pour information du rapport d'activité 2024 du service de l'eau potable. Ce rapport a déjà fait l'objet d'une présentation aux élus lors de la dernière commission technique et en introduction sur le rapport d'activité communiquant qui a été mis sur table en début de Conseil d'Administration.

Ce rapport sera diffusé au conseil métropolitain en septembre 2025. Une diffusion à l'ensemble des collaborateurs de la Régie sera également effectuée en version électronique ou en version papier à la demande. Enfin, une diffusion sera également effectuée aux partenaires et réseau (FEP, autres services publics de l'eau, etc.).

Pour le service de l'eau potable, les chiffres clés 2024 sont les suivants :

- 53.75 Mm³ ont été prélevés pour les besoins du service de l'eau potable –1.34% par rapport à 2023)
- Près de 801 000 habitants sont desservis sur les 23 communes
- Le rendement global du réseau de distribution est de 79.08%
- 81% des usagers se déclarent satisfaits ou très satisfaits du service public de l'eau potable.

Pour le service de l'eau industrielle :

- La consommation totale d'eau industrielle est de 753 907 m³ soit une augmentation de 28% par rapport à 2023.

Pour le service du SPANC :

- La parc d'ANC compte 3 216 points de service
- 300 contrôles de conformité ont été réalisés dans l'année 2024
- Le taux périodique de bon fonctionnement des installations est de 6.75% en 2024

Pour le service DECI :

- La Régie a réalisé 459 essais hydrauliques sur des points d'eau incendie
- La mise à jour de l'inventaire du patrimoine sous 1 mois à compter de la demande a atteint 76.2%

Mme Cassou-Schotte propose de passer aux informations non soumises au vote.

14 Information n° 2025-02-01 : information règlementaire sur les marchés et conventions signés par le directeur au titre de sa délégation de signature.

Présentation : Nicolas Gendreau

Volet marchés publics :

Les marchés notifiés sont présentés dans le tableau annexé.

Volet conventions :

- 5 protocoles transactionnels
- 2 conventions d'occupation
- 1 convention de mise à disposition de parcelles foncières de la ville de Mérignac.

Fin de séance

La séance est levée à 16h45

Bordeaux, le 27 juin 2025

La Présidente du conseil d'administration

Le Directeur général

Madame Sylvie Cassou-Schotte

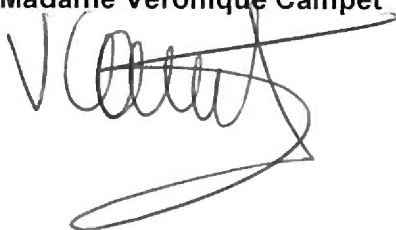


La secrétaire de séance

Monsieur Vincent Ponzetto



Madame Véronique Campet



Conseil d'Administration du 27 juin 2025

Madame La Présidente,

Mesdames Messieurs les membres du Conseil d'administration,

Monsieur le Directeur Général,

Mesdames, Messieurs

Au titre de représentant du personnel, je souhaitais intervenir pour évoquer 3 sujets qui nous semblent importants pour le bon fonctionnement de la Régie.

Pour commencer, nous nous interrogeons sur l'arrivée de notre futur directeur. En effet, nous n'avons aucune information sur le processus de recrutement et voilà désormais 5 mois que nous sommes dans l'attente. Avez-vous des éléments à nous fournir ? Quand sera-t-il désigné par Bordeaux Métropole ? Quel profil avez-vous souhaité recruter ?

Dans une régie qui se veut transparente, il nous semble normal que vous puissiez nous donner les critères qui ont procédé à votre choix.

Deuxième sujet mais dans la continuité du précédent, quel va être le devenir de notre directeur actuel ? En effet, à la lecture du micro-organigramme présenté, il y a déjà quelques semaines, nous avons découvert au sein de la Direction Recherche – Innovation & Transition Ecologique, un poste intitulé « Expert Stratégie & Prospective ». Or, le personnel de la Régie qui a une vraie capacité à imaginer, pense que ce poste est LE poste pour notre futur ex-Directeur ? Pouvez-vous Madame la Présidente infirmer ou confirmer cela ? La DRITE sera-t-elle la direction dans laquelle on « recycle » nos anciens directeurs généraux ?

Et puis continuons, imaginons un instant que cela soit vrai, ce qui serait une très grande originalité de notre Régie, quel serait donc le statut de M. Gendreau ? Il serait mis en détachement, comme tous nos collègues issus de Bordeaux Métropole, de son statut de fonctionnaire ? Nous avons beaucoup de mal à le croire.

Et puis quand bien même Madame la Présidente, est-ce raisonnable de garder un ex-directeur pour parler de stratégie au nouveau directeur dont il nous semble que c'est l'une des prérogatives de que de dessiner le futur de la Régie ?



Et je ne vous parlerai pas de la rémunération, dans une période où il est désormais demandé à tout le monde de faire des efforts sur le recrutement. Combien d'ouvriers pouvons-nous recruter avec le salaire de M. Gendreau ?

Vous le voyez, Mesdames, Messieurs, rien que sur ce sujet, nos interrogations sont nombreuses et légitimes et bien en accord avec les idées que nous nous faisons d'une régie exemplaire.

Venons-en, à un troisième sujet beaucoup plus délicat. En effet, de nombreux indices nous laissent à penser que la Direction Administrative et Financière continue de connaître de réelles difficultés de management. Dès lors, suite à une alerte lancée par une collaboratrice et sur des faisceaux d'indices concordant, nous avons souhaité lancer à l'initiative du CSE une enquête RPS, la 2^{ème} en 18 mois !

Mais que nenni ! La Direction utilise des contournements verbaux pour nous dissuader, invoquant le manque d'éléments probants. Un certain nombre d'entretiens sont en cours afin de justifier notre demande. Et les premiers éléments semblent malheureusement confirmer nos doutes. Madame la Présidente nous vous demandons d'agir auprès des services pour faire avancer ce dossier et clarifier cette situation opaque suite au premier audit et obstructive lors cette dernière demande. Tout n'est pas noir mais il faut gérer cette situation.

La Régie humaine se doit d'être exemplaire dans ce domaine tout particulièrement.

Les représentants du personnel de la Régie Eaux Bordeaux Métropole